

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 287 Vœu relatif à l'utilisation de la bibliothèque numérique municipale 2014 DAC 1619.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Le réseau des 69 bibliothèques parisiennes est une des institutions culturelles les plus utilisées avec environ 12,6 millions de prêts par an et plus de 300.000 personnes inscrites. En outre, son maillage territorial lui permet d'avoir un impact culturel important auprès d'un public varié ;

Considérant que la bibliothèque d'aujourd'hui ne peut plus être considérée comme un simple outil de prêt de documents mais doit aussi être pensée comme un lieu de convivialité, d'information et d'apprentissage ;

Considérant que le développement de l'offre numérique dans le réseau des bibliothèques de la Ville, déjà amorcée avec la mise à disposition de plus de 1000 liseuses au sein des établissements, est une opportunité importante pour l'ensemble des usagers afin de se familiariser avec le numérique ;

Considérant que le projet ambitieux de mise en ligne de 30.000 exemplaires électroniques, avec la prévision d'une augmentation de la capacité de mise en ligne plus importante chaque année ;

Considérant que si la fracture numérique est encore une réalité pour certains publics très précarisés, l'inclusion numérique pour tous les publics est nécessaire afin de donner à chacun les conditions matérielles et culturelles pour devenir réellement acteur du numérique ;

Considérant la recommandation du Conseil National du Numérique dans un rapport rendu en novembre 2013 : « l'écart entre la capacité à utiliser et la capacité à maîtriser le numérique doit être réduit par un apprentissage continu des technologies » ;

Sur proposition de M. Jean-Bernard BROS et des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Propose :

- que la mise en place de la plateforme numérique dans les bibliothèques municipales soit accompagnée d'actions d'apprentissage au sein de ces établissements afin de former le public le plus large possible à la maîtrise des outils du numérique.
- que le futur site de la plateforme ait pour premier objectif l'accessibilité et soit harmonisé avec les autres supports numériques de la Ville de Paris dans ce même objectif.
- que la mise en place de la bibliothèque numérique soit accompagnée d'une évaluation des publics utilisateurs et des freins à l'accessibilité par le biais d'indicateurs travaillés en amont avec les directions de la Ville concernées.
- que la mise en ligne d'autres documents numériques soit également expérimentée (musique, films, etc...).